



Prot. 199/21/CH

+Cristóbal *Cardinal* López Romero, sdb
Archevêque de Rabat



ÉGLISE CATHOLIQUE
DIOCÈSE DE RABAT

DECRET DE L'ARCHEVEQUE N° 02/2021

Je soussigné, Cristóbal Cardinal LOPEZ Romero, sdb, archevêque de Rabat,

- Considérant, selon la déclaration du Pape François, que « le chemin de la synodalité est le chemin que Dieu attend de l'Église du troisième millénaire »,
- Considérant que le dernier Synode diocésain de notre Eglise particulière, qui a donné des fruits abondants pour notre diocèse date il y a un peu plus de vingt-cinq ans,
- Considérant que depuis lors l'Église universelle et notre diocèse ont beaucoup changé pendant ce laps de temps, de même que le monde marocain qui nous accueille,
- Considérant la célébration du centenaire de l'inauguration de notre église cathédrale Saint Pierre de Rabat en cette année 2021,
- Ayant entendu le Conseil presbytéral conformément aux dispositions du droit canonique, (Cf. Canon 461)
- Ayant aussi recueilli l'avis positif du Conseil pastoral diocésain, et l'avis de la grande majorité du presbyterium et des frères religieux réunis en session, et des avis individuels de nombreux autres fidèles laïcs,

DECIDE :

- 1) La convocation d'un Synode diocésain dont le thème est : *A cause de Jésus et de l'Évangile, quelle Église au Maroc ?*
- 2) Son ouverture solennelle aura lieu au cours d'une messe pontificale célébrée en la cathédrale Saint Pierre au début de la nouvelle année pastorale 2021 /2022.

Le présent décret ainsi que la lettre au peuple de Dieu qui l'accompagne seront lus dans toutes les messes du jour de la Pentecôte le 23 mai 2021.

Donné à Rabat, le 19 mai 2021



Père Oscar EONE EONE
Chancelier



+ Cristóbal Card LOPEZ ROMERO, sdb
Archevêque de Rabat